



AVIS PUBLIC

Modification du calendrier des séances du conseil

Aux contribuables de la susdite municipalité

Avis public est par les présentes donné par la soussignée, Nicole Richard, greffière adjointe de la Ville de Pont-Rouge, QUE :

Le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge, au cours de sa séance ordinaire tenue le 19 janvier 2026, a adopté la résolution 008-01-2026 modifiant le calendrier des séances du conseil, et ce, en conformité avec l'article 320 de la *Loi sur les cités et villes*.

Le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge a autorisé la modification du calendrier des séances du conseil afin de déplacer la séance ordinaire prévue le mardi 8 septembre 2026 à 19 h 00 au mardi 1^{er} septembre 2026, à 19 h 00.

DONNÉ À PONT-ROUGE CE 27^E JOUR DU MOIS DE JANVIER DE L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX.

La greffière adjointe,

Nicole Richard